



Le club « MONTENDRE ECHECS »
organise le
4^{ème} Rapide International de Montendre
le dimanche 22 février 2026

Salle des fêtes Claude Augier - Rue de Saint-Pierre, 17130 Montendre

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

ARTICLE 1 : RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE en vigueur au 22 février 2026. L'article A.5 de l'annexe « parties en cadence rapide » s'applique pour ce tournoi.

Le tournoi se déroule en 9 rondes. Il est ouvert aux licenciés de la FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.

Les appariements se font au Système Suisse C04 en utilisant le logiciel papi 3.3.8. Ils sont diffusés sur le lieu du tournoi, 5 minutes avant le début de chaque ronde.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions et ayant réglé les droits d'inscriptions.

Tout joueur se présentant après la clôture des inscriptions sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Le classement utilisé pour les appariements sera par ordre de priorité le classement Elo Rapide FIDE, à défaut le classement Elo FIDE, à défaut le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE.

ARTICLE 2 : HORAIRES

Déroulement de la journée du 22 février 2026 :

Pointage / Inscription :	08h30 – 09h40
Accueil - Consignes:	09h45
Ronde 1 :	10h00
Ronde 2 :	10h40
Ronde 3 :	11h20
Ronde 4 :	12h00
Pause déjeuner	
Ronde 5 :	14h00
Ronde 6 :	14h40
Ronde 7 :	15h20
Ronde 8 :	16h00
Ronde 9 :	16h40
Remise des prix	17h30

ARTICLE 3 : CADENCE

Le jeu se déroule à la cadence Fischer. Chaque joueur dispose de 12 minutes + 3 secondes par coup.

Le délai de forfait est de 5 minutes.

La pratique du « BYE » ne sera pas appliquée.

ARTICLE 4 : CONDUITE DES JOUEURS

À l'issue de la partie, le vainqueur (ou le joueur ayant les Blancs en cas de nulle) inscrit le résultat à l'une des tables d'enregistrement.

Toute erreur constatée à la ronde r doit être signalée à l'arbitre pour être prise en compte.

Après la publication des appariements de la ronde $r + 2$, toute correction ne sera appliquée qu'après la fin du tournoi, uniquement dans le cadre du classement Elo du joueur (LA art. C-04-2 D-8).

Un joueur ne souhaitant pas participer à une ronde doit en avertir l'arbitre au plus tard 5' avant le début de la ronde concernée. Exclusion du tournoi après deux forfaits.

Un joueur absent, sans en avoir averti l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et fournis, au plus tard, 5' avant le début de la ronde suivante.

Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

ARTICLE 5 : DROITS D'INSCRIPTIONS

Les droits d'inscription sont de 25€

Les GMI, les MI, MF, les membres de l'équipe de France Jeunes et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE sont exonérés des droits d'inscription, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 24 heures avant le début du tournoi.

Un joueur ayant payé son inscription et ne souhaitant plus participer au tournoi pourra demander un remboursement si il est demandé avant le 15 février 2026.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (victoire à 1 point, partie nulle à $\frac{1}{2}$ point et perte à 0 point)

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant dans l'ordre, le système Buchholz tronqué, le Cumulatif puis la performance en cas de nouvelle égalité.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6 du Handbook de la FIDE, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023,

ARTICLE 7 : PRIX

La liste des prix du tournoi figure en annexe du présent règlement intérieur.

Ces prix sont non cumulables. Un joueur pouvant prétendre à plusieurs prix se verra attribuer le prix le plus important ou celui du classement général en cas de montants identiques.

Les prix du classement général sont attribués selon le système Hort.

Les prix spéciaux ne sont pas partagés et sont attribués selon le classement général. Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Les prix ne seront remis qu'aux participants présents à la cérémonie de remise des prix, sauf dérogation à demander à l'organisateur, au plus tard, avant le début de la dernière ronde.
Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

ARTICLE 8 : ORGANISATION ET ARBITRAGE

Responsable de l'organisation : Jonathan Voogt

Arbitre principal : Ludovic Perche, Arbitre Fédéral d'Open 2.
Arbitre adjoint : Jean-Luc Plassart, Arbitre Fédéral d'Open 2

ARTICLE 8 : DIVERS

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la zone de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints. Tout son ou vibration émis entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Toute discussion suspecte et toute lecture suspecte doit être évitée.

L'admission des spectateurs dans la salle de jeu est soumise à l'accord de l'organisateur. Ils ne pourront pas accéder à la zone de jeu et ils devront éteindre leurs appareils électroniques.

La prise de photos est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisation à publier, dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le Ministère des Sports, chaque sportif ou sportive désigné(e) par le sort ne pourra se soustraire aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT

Tous les participants et spectateurs s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que la « **Charte des Joueurs et Joueuses d'Echecs**» affichés dans la salle.

L'organisateur,
Jonathan Voogt

L'arbitre principal,
Ludovic Perche





Général	-2200	-2000	-1800	-1600	-1400
1:1000€	1:100€	1:100€	1:100€	1:100€	1:100€
2:800€	2:50€	2:50€	2:50€	2:50€	2:50€
3:600€	3 : 30 €	3 : 30 €	3 : 30 €	3 : 30 €	3 : 30 €
	4:400€				

Prixjeune: 1:100€
 2 : 50 €
 3 : 30 €

Prix vétéran : 1 : une bouteille de Cognac AOP + 50 €
 2 : une bouteille de pineau AOP
 3 : une bouteille de vin

Prixféminin: 1:100€
 2 : 50 €
 3 : 30 €

Prixclub: 150€ pour le club qui inscrit le plus de joueurs sur le tournoi.

Tirageausort: toutes les rondes un tableau tiré au sort et le gagnant gagnera une bouteille du château Montaiguillon.